

Département de la Manche – Canton de Bréhal
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 0
Présents : 12

DATE DE
CONVOCATION

28/05/2024

DATE D'AFFICHAGE

13/06/2024

Etaient présents :

BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière
PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne,
SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,
BIDOT Hélène, MOULIN Jacky,
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absents excusés : BONJOUR David, DURAND Alexandre, ANELLI Franck

Secrétaire de séance : Sylvie TETREL

2024 - 48 / Convention avec l'Etat pour la subvention Cantine à 1 euro (avenant EGALIM)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal la convention avec l'Etat - avenant loi EGALIM, pour la subvention Cantine à 1 euro.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention proposée

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture d'Avranches, le 13 juin 2024 et de sa publication
Le Maire
Florence GOUJAT



Le Maire
Florence GOUJAT



Département de la Manche – Canton de Bréhal
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 0
Présents : 12

DATE DE
CONVOCATION

28/05/2024

DATE D'AFFICHAGE

13/06/2024

Etaient présents :

BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière
PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne,
SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,
BIDOT Hélène, MOULIN Jacky,
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absents excusés : BONJOUR David, DURAND Alexandre, ANELLI Franck

Secrétaire de séance : Sylvie TETREL

2024-49 / Autorisation de stationnement (ADS) de taxi

La compétence de la gestion des autorisations de stationnement des taxis incombe désormais aux communes.

Le maire doit fixer par arrêté le nombre d'autorisation de stationnement offertes dans la commune et délimite le périmètre du ou des ressorts géographiques de ces autorisations après avis de la commission des taxis compétente.

Pour étoffer l'offre de services, Madame le Maire propose d'augmenter à deux le nombre d'autorisations de stationnement sur la commune de Folligny, place de l'église ou place de la gare.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte deux autorisations de stationnement sur le territoire de la commune.

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture d'Avranches, le 13 juin 2024 et de sa publication
Le Maire
Florence GOUJAT



Le Maire
Florence GOUJAT



Département de la Manche – Canton de Bréhal
**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 0
Présents : 12

DATE DE
CONVOCATION

28/05/2024

DATE D'AFFICHAGE

13/06/2024

Etaient présents :

BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière
PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne,
SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,
BIDOT Hélène, MOULIN Jacky,
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absents excusés : BONJOUR David, DURAND Alexandre, ANELLI Franck

Secrétaire de séance : Sylvie TETREL

2024 - 50 / BUDGET COMMUNAL – Devis arrachage et réfection clôture 12-14 rue du Village Tétrel

Deux Devis ont été demandés.

Les travaux sont à prévoir idéalement début juillet 2024.

Une seule entreprise a répondu : Hallais TP pour un montant de 3523.00 € HT (4227.60 € TTC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de valider le devis présenté.

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture d'Avranches, le 13 juin 2024 et de sa publication
Le Maire
Florence GOUJAT



Le Maire
Florence GOUJAT



Département de la Manche – Canton de Bréhal

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 0
Présents : 12

DATE DE
CONVOCATION

28/05/2024

DATE D'AFFICHAGE

13/06/2024

Etaient présents :

BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière
PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne,
SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,
BIDOT Hélène, MOULIN Jacky,
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absents excusés : BONJOUR David, DURAND Alexandre, ANELLI Franck

Secrétaire de séance : Sylvie TETREL

2024 - 47 / BUDGET ASSAINISSEMENT – Devis VEOLIA pompe de relevage

Un devis a été demandé pour le renouvellement de la pompe de relevage rue du Pignolet :

Le montant est de 3655.48 € HT (4386.58 € TTC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de valider le devis présenté.

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture d'Avranches, le 13 juin 2024 et de sa publication
Le Maire
Florence GOUJAT

Le Maire
Florence GOUJAT



Mairie de FOLLIGNY
13/06/2024



Mairie de FOLLIGNY
13/06/2024